



Financement de la lutte antitabac et du développement : un exemple à suivre

Nous avons été ravis d'entendre hier des pays comme la Nouvelle-Zélande exprimer leur volonté de « passer de la parole aux actes » en engageant des fonds, par le biais de leurs programmes de développement, pour aider d'autres Parties à appliquer des mesures de lutte antitabac. Nous espérons que d'autres pays suivront cet exemple.

La CCLAT est entrée en vigueur rapidement et a été ratifiée en un temps presque record par 172 des 195 Parties éligibles. Comme l'ont fait remarquer de nombreuses Parties et le Secrétariat, sa mise en œuvre actuelle ne permet pas encore de protéger les citoyens contre ce que le Ministre de la Santé des Palaos a qualifié de « pandémie de tabagisme ».

Ce problème s'explique en grande partie par le manque de fonds et de ressources pour mettre en œuvre correctement et durablement la CCLAT. D'où l'importance de la déclaration de la Nouvelle-Zélande.

Toutes les Parties, quel que soit leur niveau de développement, doivent placer la mise en œuvre de la CCLAT au rang des priorités de leurs programmes de développement. Il incombe à chacun de faire de l'application effective du traité une réalité et ce, dès à présent !

Comme l'a déclaré la Turquie, la CCLAT est à l'origine de nombreuses réussites nationales en matière de lutte antitabac. En outre, comme l'a si bien souligné le représentant du Bureau de l'appui à l'ECOSOC et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, il convient de placer la mise en œuvre de la CCLAT sur le devant de la scène politique, et ce, au plus haut niveau. Pour ce faire, la CCLAT doit être bien plus qu'un simple outil d'aide à la prise de décision sur le plan international ; elle doit fonctionner comme un véritable instrument de changement à l'échelle nationale.

Nous invitons les Parties à accorder à la CCLAT le plus haut degré de priorité politique possible en veillant à ce que leurs chefs d'État respectifs assistent au Sommet de haut niveau de l'ONU sur les maladies non transmissibles (MNT) qui aura lieu en septembre 2011, d'une part, et en s'assurant que la Conférence des Parties considère la mise en œuvre complète et rapide des mesures prescrites par la Convention comme un objectif essentiel de la communauté internationale, d'autre part. Cet objectif devrait être entièrement intégré au cadre du système des Nations Unies pour le développement, qui devrait mettre l'accent sur sa réalisation.

La FCA espère que les Parties exploreront toutes les voies offertes par le système des Nations Unies pour garantir l'inclusion de la mise en œuvre de la CCLAT parmi les prochains objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et tout autre indicateur international de développement en découlant.